

NEWSLETTER N° 6 - MARS 2026

Les EGIP : un os à ronger de plus pour temporiser avec les SPIP ?

Le 24 juin 2025, les Etats généraux de l'Insertion et de la Probation (EGIP) s'ouvraient à grand renfort de communication. Tables rondes organisées sous les auspices de la République, discours enjôleurs, le garde des Sceaux évoquait lors de la réunion d'ouverture un « *chantier majeur et espérons immodestement fondateur pour notre politique pénale, pour les SPIP et pour l'identité même de notre ministère* ».

Le 13 février 2026, lors de la cérémonie de clôture, Gérald Darmanin assurait que « *Jamais une réflexion de cette ampleur n'avait été conduite pour réformer en profondeur ce pilier de notre politique pénale* », enterrant manifestement conférence de consensus, Etats généraux de la Justice et autres tentatives d'apporter une réflexion structurante sur le sujet. **Plus de 1 000 entretiens, 15 tables rondes et 10 000 acteurs de la justice interrogés plus tard, que reste-t-il de cette grande ambition ?**

Des pistes de réponses peuvent être recherchées du côté de l'Inspection Générale de la Justice (IGJ), qui a finalisé dans le cadre de ces EGIP un rapport présentant quinze propositions pour faire évoluer la probation. La lecture de ce rapport laisse déjà planer un parfum de rendez-vous manqué : sans juger de leur intérêt, de nombreuses propositions sont déjà en cours de mise en œuvre indépendamment des EGIP par les services de la DGAP (réappropriation du pré-sententiel par le SPIP, référentiel de prise en compte des victimes, développement de la communication médiatique des directeurs par exemple). D'autres propositions se contentent de reprendre des dispositifs déjà à l'œuvre dans de nombreux services pour leur donner une existence officielle : reconnaissance du TIG pédagogique, prises en charge collectives, rapport de fin de détention, etc. La question des moyens quant à elle, qu'ils soient humains ou financiers, reste sur le bord de la route car c'est un paramètre récurrent : dans cette administration, il nous est dit que nous pouvons tout faire avec très peu d'argent et sans agent !

Le ministre de la Justice a annoncé n'en reprendre que quatre dans son post sur X le 13 février, car c'est bien connu, les réseaux sociaux sont un bon moyen de communiquer sereinement et intelligemment avec ses équipes. Nous devons sans doute en conclure que les autres axes étaient abandonnés.



Outre le réinvestissement du pré-sententiel déjà évoqué, le ministre retiendra donc également « *la création d'un référentiel national d'évaluation pour mesurer le risque de récidive, la situation sociale, la dangerosité ou les enjeux liés aux victimes* ». Sans doute une référence à la création d'un outil d'évaluation « à la française » évoquée par l'IGJ. Interrogée sur ce point lors d'une audience bilatérale avec le SNDP le 10 mars, le service de l'insertion et de la probation (IP) nous indique que le référentiel repris par le ministre permet d'espérer un appui politique et financier pour finaliser les expérimentations quant à deux outils d'évaluation « à la française » et en faire un cahier des charges pour un marché public.

« *L'expérimentation de l'intelligence artificielle pour fluidifier les tâches administratives* », ainsi que « *l'élaboration d'un référentiel national qui fixera une doctrine claire de prise en compte des victimes* » viendront compléter l'ensemble.

Les objectifs ambitieux, eux, sont passés à la trappe : la peine de probation, pourtant mise en avant par le rapport de l'IGJ, est par exemple reportée aux calendes grecques car elle serait irréalisable dans un temps court du fait du travail légistique imposant qu'elle implique. Le calendrier politique l'emporte donc sur la réalité particulièrement dégradée qui est la nôtre au quotidien. Aucun travail de fond n'est même seulement envisagé en ces domaines.

La création d'une « *structure nationale de réflexion criminologique chargée du lien entre le monde de la recherche et les professionnels intervenant en matière pénale* » également portée par le rapport de l'IGJ et appelée de leurs vœux par de nombreux acteurs depuis plusieurs années ne sera pas non plus retenue comme un axe digne d'intérêt. La science attendra et, nous le regrettons, nos politiques pénales et pénitentiaires continueront d'être construites sur la base d'arguments démagogiques plutôt que sur des données probantes.

Enfin, si le ministre a rappelé de manière ferme dans son discours de clôture le caractère régalien de l'insertion/probation, c'est sans en tirer les conséquences qui s'imposent, à savoir :

- L'inscription de ce caractère régalien dans une loi ;
- Des recrutements de titulaires plutôt que de contractuels ;
- La reconnaissance statutaire et le passage en A+ des DPIP.

Autant d'éléments qui auraient dû découler d'une réflexion d'ampleur permettant de construire la probation de demain. Comme à chaque fois que le garde des Sceaux jette sur la place publique un projet ambitieux qui pourrait être structurant pour cette administration, il finit par en dessiner des contours au rabais à l'heure de la concrétisation. A vouloir tout faire en très grand et très vite, nous passons à côté d'un véritable travail de fond qui prendrait en compte les moyens à notre disposition et la nécessaire planification dans le temps de toute action.

Suspension des PS culturelles et sportives : ordre + contrordre = désordre

Retrouvez notre dernier communiqué relatif aux tensions actuelles autour des permissions de sortir en cliquant sur le lien ci-dessous :

[.| Www.directeurspenitentiaires.fr](http://www.directeurspenitentiaires.fr)



Projet ENAP 2

En novembre dernier, le garde des Sceaux adressait à l'ancien DAP Claude d'Harcourt une lettre de mission visant à préfigurer la construction d'une deuxième école nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP). Si la question de la capacité de l'ENAP à remplir l'ensemble de ses missions et à former l'immense quantité d'agents qui devront l'être dans les années à venir doit être posée, on peut s'interroger sur le procédé : une nouvelle fois, la lettre de mission intègre déjà les conclusions attendues sans laisser le temps d'un état des lieux sur les problématiques ni de la réflexion sur les diverses solutions qui seraient envisageables. A commencer par une réflexion sur un agrandissement de l'ENAP, projet pourtant déjà en cours de réflexion au sein de l'école.

Alors quel était le besoin ? Contrairement à ce que pourrait laisser entendre les modalités de lancement de cette mission, l'ENAP dispose aujourd'hui d'une capacité à gérer les flux de formation actuels et dispose même d'une marge pour assurer plus de formation initiale. La véritable lacune réside en réalité sur sa capacité à assurer les formations ESP/ERIS, faute d'un plateau technique et de moniteurs suffisants. C'est donc essentiellement sur cette lacune que devrait se concentrer nos efforts.

Le SNDP-Cfdt, entendu par la mission le 16 mars, se réjouit de voir que le travail mené n'exclut à ce stade aucune piste et planche sur différentes alternatives.

Cette audition a été l'occasion pour le SNDP de présenter sa position.

Nous avons évoqué la nécessité de travailler à l'amélioration de la qualité de la formation des directeurs à l'ENAP. Cette amélioration nous semble devoir passer par le recours à des professionnels de l'enseignement plus fréquents sur des matières où les directeurs disposent déjà, pour la plupart, de bases solides (dans les matières juridiques notamment).



Le développement de l'optionalité, avec des parcours qui pourraient comprendre une partie tronc commun et une autre à géométrie variable permettrait également de prendre en compte le bagage variable avec lequel arrivent les directeurs, selon la nature de leur cursus universitaire, mais aussi selon qu'ils sont internes ou externes. Enfin, il nous semble que la formation devrait mieux prendre en considération les évolutions que les fonctions de directeurs ont rencontré ces dernières années, en renforçant largement les enseignements de types managériaux ou organisationnels (management, gestion budgétaire, portage de projet, dialogue social, ressources humaines, etc).

Une marge de progrès existe devant permettre d'avancer encore sur le chemin permettant de former les directeurs de demain et non de « supers officiers » ou de « supers CPIP ». La nécessité de mieux intégrer ce que sont réellement les missions des DPIP notamment apparaît particulièrement nécessaire, s'agissant d'un corps qui a connu de profondes mutations ces dernières années. Définir clairement les missions propres des DPIP constitue

selon nous le préalable à la conception d'enseignements véritablement de nature à les armer pour leurs futures responsabilités.

Le SNDP-Cfdt a également manifesté son attachement à voir l'ensemble des corps formé sur un site unique, garant d'une forme de cohésion et de la transmission de valeurs communes.

Nous considérons enfin qu'une véritable réflexion sur la décentralisation de la formation continue pourrait constituer une réelle plus-value, non seulement pour décharger l'ENAP, mais aussi pour rendre la formation plus efficiente, en lui permettant d'être au plus proche des agents sur le plan géographique d'une part, mais aussi en rendant la main aux directions interrégionales sur la définition de leurs besoins selon les contraintes et les enjeux locaux. Dans le même ordre d'idée, la délégation aux DISP, en leur en donnant bien évidemment les moyens financiers et humains, de la partie pratique de la formation ESP que l'ENAP ne parvient pas à assurer permettrait de résoudre les difficultés actuelles sans bouleversements majeurs.

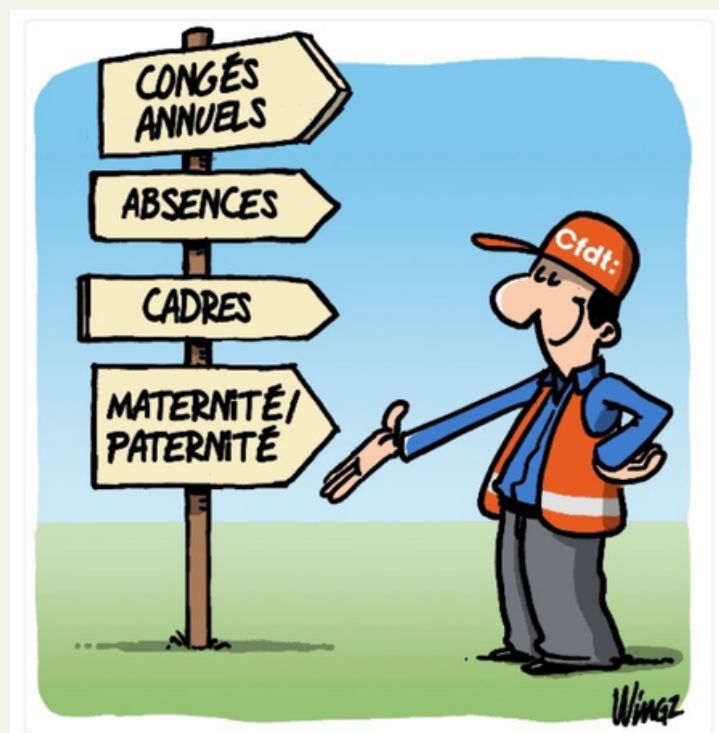
Réforme en cours du fonctionnement des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)

Par une décision du 10 décembre 2025, le Conseil d'État a enjoint à l'administration de publier avant le 10 juin 2026 un décret listant les autorisations spéciales d'absence (ASA) liées à la parentalité et à certaines situations familiales. Un projet a été présenté lors d'un groupe de travail puis examiné au Conseil commun de la fonction publique en présence de la CFDT, à laquelle est affiliée le SNDP.

Si avec la CFDT, nous partageons l'objectif de clarification et d'harmonisation des règles, nous constatons que les orientations proposées par l'administration comportent des risques de recul des droits existants pour les agents publics.

Dans ce contexte, la CFDT, que nous assistons en tant qu'experts en CSA ministériel, se mobilise pour :

- refuser toute régression des droits familiaux,
- défendre des ASA adaptées aux réalités des familles d'aujourd'hui,
- obtenir des droits plus clairs, plus protecteurs et plus justes pour l'ensemble des agents publics.



Pour en savoir plus sur la position défendue par la CFDT :

[| www.directeurspenitenciers.fr](http://www.directeurspenitenciers.fr)

Signature du nouveau marché mobilité

De nouvelles prestations d'accompagnement à la mobilité seront disponibles dès la campagne de mobilité en cours qui s'ouvrira pour les DSP en cette fin mars.

Les services proposés se déclinent en quatre volets :

- Accompagnement à la recherche de logement (location ou achat) ;
- Accompagnement au déménagement ;
- Accompagnement à la recherche d'emploi pour le conjoint ;
- Accompagnement à l'inscription des enfants dans les établissements scolaires.

Des formulaires seront mis à disposition dès la publication du prochain relevé de décision de mobilité, le 22 mars, afin de faire une demande auprès de RH5 pour en bénéficier en tout ou partie.

Si nous nous réjouissons de la conclusion d'un tel marché, attendu de longue date, nous restons dans l'incompréhension face au fait qu'il ne concerne pas à ce stade les DPIP, également concernés par une obligation de mobilité.

Le SNDP-Cfdt a donc d'ores et déjà exigé l'élargissement au plus vite de ce marché aux DPIP.



Les rendez-vous de mars

- 09/03 : le SNDP participait au groupe de travail relatif à la transformation de l'administration centrale
- 10/03 : réunion trimestrielle de notre conseil national, qui réunit les membres du secrétariat national, vos référents interrégionaux et les élus en CAP
- 12/03 : réunion des adhérents et sympathisants de la DISP de Paris
- 16/03 : audition par la mission "ENAP 2"
- 18/03 : le SNDP participait à un groupe de travail sur la charte des temps en administration centrale
- 20/03 : le SNDP participait au groupe de travail ministériel sur les élections professionnelles
- 27/03 : réunion du groupe de travail relatif aux DSP
- 30/03 : le SNDP participera au CSA administration centrale

Mobilité

Pour vos démarches de mobilité, pensez à contacter vos référents :

Pour les DSP : Flavie RAULT et Pascal SPENLE

Pour les DPIP : Jean-François FOGLIARINO

Nous contacter :
sndp.contact@gmail.com
06-40-20-30-34
www.directeurspenitentiaries.fr